STARTOP HS

Vernis polyuréthanne à deux composants

C 4

Utilisation

Vernis universel pour la réparation de pièces individuelles et pour finitions complètes.

Caractéristiques techniques

Conservation :	36 mois	Densité :	0,950 g/cm³	Rendement théorique :	220 m²/l pour 1 µm
Couleur :	transparent	Extrait sec :	42,3 % en poids		

Préparation des surfaces

STARTOP HS s'applique sur les bases DIAMOND et ONYX HD.

Dosage des produits	**STARTOP HS**	100 (vol.)	100 g
	H 9000	25 (vol.)	27 g
	BC 020 (15°C – 25°C)		
	BC 030 (> 25°C)	25 (vol.)	22 g
	Mélanger et filtrer.		
Viscosité de pistolage	de 28 à 34 s, coupe ISO 4 à 20°C		
Vie en pot	3 h à 20°C		
Pistolets	**Pistolet HVLP à gravité**	1,3 – 1,5	0,7 bar au chapeau
	Pistolet « compliant » à gravité	1,3 – 1,4	2,0 – 2,5 bar
Application	Couches :	2	
	Epaisseur totale déposée :	50 – 60 µm	
	Important : étuver dès la fin de l'application (sans évaporation).		
Séchage	Séchage à 20°C :	Hors poussière : 1 h Manipulable : 5 h Dur à cœur : 24 h	
	Séchage à 60°C :	30 min	
Séchage infrarouge	Ondes courtes :	8 min	
	Ondes moyennes :		
Opérations suivantes	Travaux de finition à l'issue des temps de séchage indiqués et refroidissement.		

Pour l'étiquetage selon la directive 1999/45/CE et les réglementations nationales, se reporter à la fiche de données de sécurité du produit. Les produits sont réservés aux utilisateurs professionnels.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.